Résolution présentée par la délégation du Tchad

Thème — Les objectifs du développement durable

Concerne — Le repeuplement mondial

L'Assemblée Générale,

Préoccupée — par un taux de natalité insuffisant à l'échelle mondiale,

Choquée — par le manque d'actions concrètes des gouvernements face à cette situation ,

Forcée — de constater le vieillissement de la population et ses conséquences sur le marché du travail, notamment la dépendance accrue à la main d'œuvre issue de l'immigration et les tensions possibles avec les populations locales,

Affligée — par la diminution du temps consacré par les femmes à l'éducation des enfants à cause de leurs carrières professionnelles,

Stupéfaite — par la tolérance des relations hors mariage, alors qu'elles sont illicites aux yeux de Dieu ,

Abasourdie — par la banalisation de l'avortement, alors qu'il constitue un meurtre,

Scandalisée — par la facilité à donner des contraceptifs aux jeunes femmes mariées, ce qui les empêche de réaliser ce pourquoi la nature les a conçues : procréer,

Décide — d'imposer une campagne mondiale, visant à repeupler le monde, pour apporter une nouvelle main d'œuvre locale, et promouvoir le développement interne des États-membres,

- de criminaliser l'usage de l'avortement, par des peines de prison, et jusqu'à la peine de mort pour la récidive, sauf dans le cas de viols sur les moins de 16 ans,
- de considérer l'avortement comme un meurtre en adaptant à cet effet l'art. 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme,
- de mettre à disposition une allocation spéciale à partir de 4 enfants qui sera financée par l'ONU et des loverooms pour les couples mariés, qui souhaitent consommer leurs unions dans le confort.

Le texte français fait foi.